

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
15	12	11

DATE DE LA CONVOCATION  
13/02/2023

Séance du Vendredi 17 février 2023, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept février à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents : BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé,  
DJORDJEVIC Cécile, FOURGOUX-Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN  
Jean-Luc, HAMEON Yoann, ROCHER Catherine

Absents excusés :

ALLEYRAT Paul qui a donné pouvoir à HAMEON Yoann  
FONTAINE Corentin, qui a donné pouvoir à BOURGES Manel

Absente :

MENET Sophie

DJORDJEVIC Cécile est désignée secrétaire de séance

**OBJET : Subventions aux associations pour 2023**

M. le maire rappelle que nous avons réceptionné 6 demandes de subvention : 3 associations extérieures et 3 associations fériciennes.

Au vu des finances de la commune, il est envisagé de privilégier les 3 associations fériciennes et de suspendre les subventions aux associations extérieures.

Au vu des demandes des associations concernées, il est proposé de reporter le même montant de subvention que l'année précédente à savoir 1 400€ à l'association FCL et 600€ à l'association ACCAF. Concernant la 3<sup>ème</sup> association qui est l'association des parents d'élèves de Machault et Féricy nouvellement créée, il est proposé le versement d'une subvention de 100€ pour les aider à démarrer leurs activités.

Par délibération, à 7 voix pour et 4 abstentions, **l'association Féricy Culture Loisirs (FCL)** percevra une subvention communale à hauteur de **1 400€** pour l'année 2023

Par délibération, à 10 voix pour et 1 abstention, **l'Association Communale de Chasse Agréée de Féricy (ACCAF)** percevra une subvention communale à hauteur de **600€** pour l'année 2023

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, **l'Association Autonome des Parents d'Elèves de Machault et Féricy (AAPEMF)** percevra une subvention à hauteur de **100€** pour l'année 2023


**Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de cet acte  
Transmis en Préfecture le 20 février 2023  
Publié le 20 février 2023**

Extrait certifié conforme  
à Féricy, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance,  
Cécile DJORDJEVIC



Le maire,  
Jean-Luc GERMAIN



MAIRIE DE FERICY  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
(Seine-et-Marne)